

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, mardi 13 mai 2025

### La Consommation foncière Etat des lieux et enjeux

#### Production 2025 – analyse des données disponibles jusqu’au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Comme chaque année, le Cerema produit pour le compte du ministère en charge de l’aménagement l’état des lieux de la consommation foncière de la France.

**Pour l’année 2023 (données disponibles jusqu’au 1er janvier 2024), le bilan de la consommation foncière est de 19 263 hectares, en baisse de 4,8 % comparé à l’année 2022 ; ce qui constitue la consommation d’espace la plus faible enregistrée depuis l’introduction de la mesure en 2009.**

Sur 5 ans (depuis 2019), la tendance est à une stabilisation du rythme de consommation autour de 20 000 ha, soit un rythme qui demeure élevé. Pour rappel, la mesure de la consommation foncière permet la mesure de l’objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dont les modalités d’atteinte font l’objet d’échanges au Parlement.

Le sol est une ressource essentielle. Il est le support des activités humaines de l’agriculture. Il est également un lieu de vie riche en espèces vivantes et un fondement de la biodiversité. Il contribue de manière majeure à la gestion de l’eau – filtration, régulation des crues – et a une fonction de puits de carbone favorable à la lutte contre le changement climatique. La prise de conscience récente des rôles des sols a conduit à l’adoption de la loi « Climat et Résilience » (août 2021), qui a entériné l’objectif national de « zéro artificialisation nette » ainsi qu’un seuil intermédiaire de réduction de 50 % de la consommation foncière d’ici à 2031 par rapport à la décennie précédente.

Le Cerema réalise, pour le compte du ministère en charge de cette politique, une mesure annuelle de la consommation des sols et des analyses des dynamiques foncières en cours.

Les modalités d’atteinte de l’objectif ZAN et son mode de calcul (consommation foncière et mesure de l’artificialisation des sols) font actuellement l’objet d’échanges au Parlement.

#### **À retenir :**

Le bilan annuel de la consommation d’espaces en France en 2023 est de **19 263 hectares**. Il s’agit de la consommation d’espaces la plus faible enregistrée.

Le rythme de consommation connaît une tendance à la baisse depuis 2011, mais se stabilise à un rythme relativement élevé, aux alentours de 20 000 ha, depuis 2019.

Retrouvez l’intégralité de l’analyse sur [Le portail de l’artificialisation des sols](#)

Retrouvez la synthèse sur le site du Cerema : [les documents de référence du Cerema](#).

#### **Quelques chiffres clés :**

- Plus de 297 000 ha ont été consommés entre 2011 et 2023 inclus, soit la surface de l’île de La Réunion,
- 23 000 ha d’Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sont consommés en moyenne depuis 2011, soit la surface de la ville de Marseille,

- +30 % d'efficacité en dix ans pour construire : 1 ha consommé permet de construire 2 435 m<sup>2</sup> de bâti en 2021, contre 1 950 m<sup>2</sup> en 2011,
- Plus de 7 600 communes perdent des ménages tout en consommant de l'espace sur la période 2015-2021 (dernier recensement INSEE).

#### **À savoir :**

Le Cerema dispose d'une expertise historique sur la connaissance et l'analyse des données foncières. Ces données d'origine fiscale, issues de la taxe foncière, permettent notamment de repérer les changements de fiscalité (et donc d'usage du sol).

Les fichiers fonciers ont toutefois des limites connues : ils prennent uniquement en compte les parcelles cadastrées, soit 96 % du territoire national. De plus, les bâtiments publics ou agricoles ne sont pas toujours comptabilisés puisque exonérés de taxe foncière.

**La méthode nationale développée par le Cerema a été labellisée statistique d'intérêt général en 2023.** Les données qui en sont issues **alimentent l'observatoire national de l'artificialisation** qui fait office de **référence, prévue par la loi**, pour fixer et suivre des objectifs de réduction de la consommation d'espaces à l'échelle nationale.

La préservation des sols dans les politiques d'aménagement, encouragée par le concept de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), s'insère dans les politiques publiques et les stratégies d'aménagement du territoire. Pour appuyer l'action des collectivités, le Cerema déploie des outils et élabore des méthodes d'observation du foncier, et de construction de stratégies territoriales.

En savoir + [Stratégie foncière : les outils pour les acteurs du publics](#)

#### **Nota Bene**

*Les modalités de déploiement de l'objectif « zéro artificialisation nette », portées par la loi Climat et Résilience (2021) et la loi ZAN (2023) font l'objet de réflexions d'évolution au Parlement.*



**Le Cerema est l'expert public de l'adaptation des territoires au changement climatique. Il est l'unique établissement national dont la gouvernance est à pilotage partagé entre l'État et les collectivités territoriales avec plus de 950 collectivités adhérentes. Il est présent dans l'Hexagone et dans les Outre-mer grâce à ses 27 implantations et ses 2 500 agents.**

Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques et projets d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Le Cerema est un établissement public relevant du ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation et du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.